

Vie municipale

L'Entente-Vallée

Depuis 2015, les territoires ont subi de grands bouleversements. Entre rapprochement, fusion, création de communes nouvelles, difficile de s'y retrouver pour les habitants. Les services, exercés principalement par leur ville et leur communauté de communes n'ont pas changé. Mais l'organisation politique a été modifiée.



C'est un accord entre les communes, formalisé par une convention sans caractère juridique contraignant, fixant les conditions du partenariat dans les domaines de l'enfance-jeunesse, l'action culturelle et le centre d'animation sociale.



Pour l'habitant, le service rendu est maintenu, c'est l'objectif numéro un des élus.

Ce qui change est d'ordre politique. La gestion est différente. Chaque commune gère les structures situées sur son territoire et reçoit pour cela les moyens financiers de l'intercommunalité. La gestion de l'accueil de loisirs à Brion, Cap'ados, ticket sport, les séjours, le centre d'animation sociale et l'action culturelle et la gestion des ressources humaines nécessaires ont été confiées par les autres communes à la commune de Beaufort-en-Anjou, ces dernières n'ayant pas les moyens logistiques et organisationnels de les assumer.

- Beaufort-en-Anjou
- La Ménitré : www.lamenitre.fr
- Les Bois d'Anjou : www.boisdanjou.fr
- Mazé-Milon : www.maze-milon.fr

L'entente se réunit plusieurs fois par an dans le cadre d'une conférence, composée de trois élus de chacune des quatre communes.

Trois commissions d'élus pilotées par un rapporteur permettent de suivre les actions gérées en commun dans les domaines de l'enfance/jeunesse, le social et la culture. Mais les propositions, étudiées à la demande de la conférence, doivent être validées par chacun des 4 conseils municipaux pour être appliquées.